



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME
LIGUE RÉGIONALE D'ESCRIME DE HAUTE-NORMANDIE

POUVOIR
Assemblée Générale du 26 juin 2010

A adresser à la Ligue dès que possible ou à remettre au plus tard lors de l'émargement en début de l'AG.

Un mandataire ne peut être porteur que d'un seul pouvoir et doit être licencié dans le club lui donnant le pouvoir.

Je soussigné(e),

NomPrénom

Président du Club de

donne pouvoir à

NomPrénom

N° de licence

pour me représenter et participer aux votes lors de :

- Assemblée Générale du samedi 26 juin 2010

Fait à, le

Signature précédée de la mention « Bon pour pouvoir »